

LA TOLÉRANCE DANS LES ÉTATS DÉMOCRATIQUES

DOI: 10.7413/18281567135

di Bantchin Napakou

Université de Lomé (Lomé-Togo)

The tolerance in democratic States

Abstract

Democracy is a political system in which the citizens decide themselves upon the way they want to be governed. It is founded on the recognition on the recognition of equal rights for all citizens without distinction. However the freedom, second democratic principle promotes through the tolerance the expression of diversity. The consideration of differences in the implementation of the principles of justice redefines the ethical and political challenges of the democracy. Admittedly, the tolerance is a vital requirement in a world marked by a plurality of identities by which the citizens are defined and are distinguished. However, it is through an identity rebuilding of the difference that the humanity of each one can open to others. The identity open to the diversity and diversity sensitive to our humanity are the basis for the ethics of identity. The ethics of identity reconciles the human unity and diversity from the point of view of a policy of the recognition through an right integration of the various identities.

Keywords: democracy, diversity, ethics of identity, political liberalism, tolerance.

Introduction

La démocratie repose sur des principes qui font de l'homme le fondement de ses propres valeurs. Elle n'acquiert sa véritable signification que dans la recherche du bonheur tant individuel que collectif. Elle est donc un système politique qui fait de la liberté, une valeur cardinale. Cette référence à la

liberté permet la coexistence au sein d'une même entité politique de plusieurs cultures, religions et idéologies qui ne sauraient constituées en elles-mêmes un obstacle. Dans cette perspective, la démocratie implique le respect de l'autre dans sa différence spécifique. L'ouverture à l'autre et son acceptation contribuent à la promotion de la tolérance et à l'enracinement de la diversité humaine. Cette reconnaissance de la diversité humaine doit permettre une intégration sociale par le respect de la loi. Comment concilier la liberté humaine, fondement de la tolérance avec la justice ? La tolérance implique – t- elle l'acceptation de toute forme de vie sociale ? Comment vivre ensemble dans la tolérance de la diversité sans compromettre la coexistence pacifique ? Cet article part des fondements du pouvoir politique en démocratie en vue d'en scruter la finalité. Ensuite, la question de la tolérance de la diversité est mise en lumière à partir d'une interrogation sur le libéralisme politique. Enfin, la promotion d'une éthique de l'identité permet de concilier tolérance et coexistence pacifique.

1. Modernité et pouvoir politique en démocratie

L'histoire de l'humanité a connu au plan politique diverses fortunes. L'exercice du pouvoir politique dans les différents systèmes a engendré autant de divergences liées aux rapports des hommes entre eux et avec le pouvoir. Pourtant, l'homme demeure l'acteur de son histoire et les changements advenus lors des révolutions portent les traces de l'identité humaine. À l'évidence, l'homme dans ses relations avec ses semblables découvre le sens du pouvoir. Le pouvoir est une relation hiérarchique entre un dominant et un dominé, il se caractérise par les effets qu'il produit. Dans son essence, le pouvoir fait référence à l'autorité de celui qui le détient, il produit un rapport de soumission et d'obéissance. D'un individu à un autre et à une collectivité il prend des formes diverses qui le particularisent et le spécifient. Quant au pouvoir politique, il est fondé sur un droit qui assure sa légitimité.

De ce point de vue, on peut dire que ce qui fait l'essence de la modernité politique, c'est la découverte d'une nouvelle relation entre l'individu et le pouvoir politique. Il s'agit d'une affirmation de l'individu contre les exigences de la collectivité. L'emprise de la collectivité sur l'individu est l'un des traits caractéristiques des sociétés traditionnelles dans lesquelles l'individu n'a de droits que parce qu'il a des devoirs. La tradition n'est pas simplement la traduction d'un modèle du vivre ensemble, elle est aussi et surtout une manière d'être au monde à travers la valorisation du tout sur les parties

qui ne sont que des éléments constitutifs. Cette représentation du rapport entre le tout et ses parties constitue l'axe de refondation du principe de légitimation dans la modernité.

Dès lors, il y a au fondement de la modernité politique, l'idée que l'individu avant de devenir membre d'un corps politique dispose de droits naturels, inaliénables et imprescriptibles. La société politique est donc un artifice, c'est une sorte d'invention humaine par laquelle les hommes décident de comment ils souhaitent vivre. Les fondements de la société politique ne sont pas liés à un ordre naturel mais bien à l'humanité de l'homme. L'homme est l'assise principale de l'ordre politique et la connaissance de sa nature permet de déduire les exigences de la vie sociale. Née de la volonté humaine de sortir d'un état de nature devenu une menace pour la vie, la société politique est un remède aux maux dont souffre l'homme lorsqu'il ne peut seul, se rendre justice. Le désir de vivre en harmonie avec ses semblables est ce qui fait la différence entre les hommes à l'état de nature et ce qu'ils deviennent au sein de la communauté politique. La communauté politique acquiert ainsi un pouvoir de rassemblement de ce qui, au départ était éparé.

Comment donc construire cette unité politique sans que certains ne soient des exclus ? Tel est le problème fondamental qui structure la réalité politique. La prise en compte des aspirations humaines au plan individuel et collectif permet une conciliation entre pouvoir politique et liberté individuelle. Le fait d'appartenir à une communauté politique implique une reconnaissance de droits liés aux exigences de la vie collective. Ceci implique que tous les citoyens, membres de la communauté politique doivent se concevoir à tout moment comme appartenant à une société qui n'est pas le produit du hasard mais du désir des hommes d'être libres. Cette conception de la société politique permet de contrer les dérives autoritaires et de faire des citoyens les véritables acteurs de la vie politique. C'est en étant et en demeurant libre que l'individu peut coopérer avec ses semblables qui vivent dans les mêmes conditions que lui. Comme l'écrit à juste titre Pierre Manent (2007, p.14) :

« Il faut que l'individu ne puisse rien objecter raisonnablement à la société, il faut donc qu'elle soit continuellement librement voulue par lui. Cette condition est remplie si l'individu, en devenant membre, n'obéit qu'à lui-même, hors de toute contrainte, de tout acte de force d'un de ses semblables. La société est justifiée lorsque chacun de ses membres n'obéit qu'à lui-même en y devenant et restant membre. Le droit d'une telle société coïncide avec l'autonomie de l'individu. »

Dans cette perspective, il faut s'interroger sur les fondements du pouvoir politique en démocratie à partir de la modernité qui fait de l'individu le principe de toute normativité. L'humanisme juridique est un trait caractéristique des sociétés modernes et en constitue le fondement. En faisant de l'homme le fondement de la normativité éthique et politique, la modernité instaure une nouvelle figure de l'autorité politique. La politique est une aventure humaine et c'est en raison de cette finalité que les lois doivent garantir à chacun le maximum de bonheur. Si le bonheur est l'aspiration fondamentale de tout être humain, la société politique doit en assurer la réalisation à travers une gestion efficace et juste de la vie publique et privée des citoyens. L'obéissance aux lois, si elle peut contribuer à l'harmonie sociale reste cependant liée à la nature de la législation en vigueur. La loi, pour jouer son rôle d'intégration sociale doit être appréhendée comme émanant de la volonté citoyenne. Elle ne doit pas être l'expression de certaines idéologies qui, loin d'être le socle de la vie politique contribuent à sa désubstantialisation. Dès lors, la constitution qui est l'ensemble des lois fondamentales doit être l'expression d'une autonomie individuelle et collective. Comme l'écrit Habermas (2008, p.155) : « Une constitution est ce que les citoyens associés se donnent à eux-mêmes, et non la domestication d'un pouvoir d'État déjà existant ; le pouvoir d'État ne doit, dans cette optique être produit qu'au cours d'un constituant démocratique ».

De ce point de vue, la démocratie peut être comprise comme un système de gouvernement dans lequel les citoyens décident eux-mêmes, à travers leurs représentants de leurs modes de vie. Le pouvoir politique est un moyen de déterminer à travers de libres choix la manière dont les citoyens souhaitent orienter leurs projets collectifs et individuels. Le fait de se reconnaître comme l'auteur de l'ordre politique qui s'impose à soi est constitutif de l'autonomie et de la légitimité politiques. Dès lors, la légitimité confère à ceux qui ont le pouvoir le droit de gouverner au nom de tous. Les citoyens confèrent à ceux qui les représentent le pouvoir et le droit de prendre les décisions dans le sens d'une éthique de la responsabilité qui enjoint de gouverner les autres comme si on était soi-même gouverné. Chacun occupe une place de choix au sein de la collectivité parce qu'il contribue à légitimer le pouvoir en donnant vie au corps politique. Tous les membres de la communauté politique deviennent indispensables par une partie de leur souveraineté qu'ils ont déléguée pour l'unité du corps politique. Et c'est de ce consentement libre qu'est issu le pouvoir politique dont la légitimité émane de ce fait même. Comme l'écrit Catherine Audard (2009, p.220-221):

« Le principe de légitimité dérive donc du *self-government* individuel et de l'éthique de la responsabilité. C'est pourquoi le pouvoir légitime est représenté comme le résultat d'un consentement libre. En consentant, chacun apporte sa contribution à la vie du corps politique qui n'existerait pas sans lui. Chacun délègue une partie de sa souveraineté et devient donc responsable de l'usage qui peut en être fait ».

Ce qui définit intrinsèquement le pouvoir politique en démocratie est la manière dont les citoyens se conçoivent comme source de sa légitimité. La vie en commun devient une sorte de commerce dans lequel chaque citoyen a ses actions qu'il est appelé à fructifier pour rendre sa vie meilleure. Pour leur part, les gouvernants ne sont que des représentants de leurs concitoyens et chargés de promouvoir l'harmonie sociale à travers le respect des aspirations légitimes de ceux qu'ils représentent. L'étendue du pouvoir politique en démocratie peut se traduire à travers une limitation des prérogatives de l'autorité publique au profit des droits individuels. La vie en commun requiert une limitation de la liberté naturelle de chacun afin que son exercice ne soit pas un obstacle à l'épanouissement des autres. La liberté n'est pas un droit illimité, elle s'exerce dans les limites fixées par la loi et n'acquiert de véritable signification que lorsqu'elle tend à promouvoir l'épanouissement individuel et collectif. Comme l'écrit John Locke (1992, p.239-240) :

« Quoique ceux qui entrent dans une société, remettent l'égalité, la liberté, et le pouvoir qu'ils avaient dans l'état de nature, entre les mains de la société, afin que l'autorité législative en dispose de la façon qu'elle trouvera bon, et que le bien de la société requerra ; ces gens-là, néanmoins, en remettant ainsi leurs *privilèges naturels*, n'ayant d'autre intention que de pouvoir mieux conserver leurs personnes, leurs libertés, leurs propriétés (car, enfin, on ne saurait supposer que des créatures raisonnables changent leur condition, dans l'intention d'en avoir une plus mauvaise), le pouvoir de la société ou de l'autorité législative établie par eux, ne peut jamais être supposé devoir s'étendre plus loin que le bien public ne le demande ».

Le pouvoir politique en démocratie est limité par les droits individuels pour éviter que l'autorité politique ne constitue un moyen d'assujettissement de ceux qui y sont soumis. La quête de la liberté

s'accompagne du besoin de protection contre l'arbitraire et le despotisme. La volonté de se gouverner soi-même qui est au fondement de la démocratie montre que la liberté est une valeur universelle et sa négation, un assujettissement de la personne humaine. Le fait de pouvoir choisir librement ses représentants et d'avoir un contrôle sur leurs actions permet de promouvoir l'exercice de la citoyenneté dans le sens du respect des droits fondamentaux des citoyens. Tous les citoyens ont la possibilité de devenir gouvernants et la loi leur garantit un accès équitable aux différentes fonctions. Le fait de garantir à tous les citoyens la possibilité d'acquérir des potentialités susceptibles de leur conférer plus de libertés est consubstantiel à la démocratie. Le pouvoir du peuple est la marque du rejet de l'oppression et de la servitude sous toutes ses formes. Le pouvoir politique étant dérivé du peuple, il ne saurait y avoir d'autre volonté que celle émanant du corps politique.

De ce fait, la victoire de la démocratie sur d'autres formes de systèmes politiques est une lutte de la liberté contre les dérives autoritaires et totalitaires. La liberté a été et demeure une arme de lutte contre les systèmes politiques fondés sur l'autorité du groupe même si ce dernier demeure la condition de réalisation de l'humanité de l'homme. La liberté n'est ni une valeur particulière appartenant à un groupe spécifique, ni une forme spécifique de la réalité humaine ; elle est la quintessence de la condition humaine. Son universalité atteste de son ancrage dans la nature humaine. C'est la raison pour laquelle elle a triomphé au cours de l'histoire des idées politiques et des institutions. Dans cette perspective, nous pouvons dire avec Fathi Triki, (2001, pp.71-72) que : «L'effondrement du communisme européen est une preuve que le désir de liberté individuelle est une réalité qu'il ne faut jamais négliger. La modernité implique ipso facto une reconnaissance de la liberté comme seul moyen de cohésion et de cohabitation dans les différentes sociétés ».

Le triomphe de la modernité est aussi celui de la liberté dans laquelle se trouvent affirmées les prérogatives de l'homme à être gouverné selon le principe d'égalité. L'égalité, au fondement de l'universalité de la loi permet de reconnaître les mêmes droits aux citoyens. Or, le monde contemporain est marqué par l'émergence de nouveaux droits, ceux qui confèrent aux citoyens des droits spécifiques qui protègent leurs identités individuelle et collective. Comment comprendre la portée de ces nouveaux droits qui ont pour fondement la diversité humaine ?

2. Libéralisme politique et tolérance de la diversité

La lutte pour la liberté et l'égalité des citoyens a été une conquête historique. Cette marque de la modernité a permis de renouveler les rapports entre l'individu et le pouvoir politique. Si le pouvoir politique n'est que l'émanation de la volonté populaire, sa finalité est de permettre à chacun de vivre dans la dignité. Cette dignité requiert le respect de ce qui fonde l'humanité de l'homme autant dans son unicité que dans sa diversité. Car, malgré l'égalité des hommes en raison de leur humanité commune, ils ont des traits distinctifs qui définissent leur identité et leur confèrent une différence spécifique. L'affirmation de l'égalité des hommes a été conquise contre les distinctions spécifiques qui pouvaient engendrer la division du genre humain. À travers l'unité humaine et le principe d'égalité qui en découle, « ce qui est relevé comme digne de valeur, ici, est *un potentiel humain universel*, une capacité que tous les hommes partagent. Ce potentiel-ou, plutôt, ce que tout un chacun peut en avoir fait- est ce qui assure que chaque personne mérite le respect » Charles Taylor (2007, p.61).

La reconnaissance de l'égale dignité de tous les êtres humains permet de lutter contre le racisme et les différentes formes de discriminations sociales et politiques. Même si ce principe demeure encore problématique en raison du traitement réservé aux étrangers dans les différents États démocratiques, son ancrage constitutionnel tend à l'universalité. En raison du lien étroit entre la liberté et l'égalité dans les sociétés démocratiques, il faut affirmer que les citoyens, s'ils ne sont pas libres dans l'affirmation de leurs droits, ne sont pas égaux. Le fait d'accepter l'autre comme soi-même et de le considérer comme tel dans son altérité révèle que ma liberté et celle d'autrui sont logées dans le canal de la tolérance. La particularité de tout être humain est un fait indéniable malgré notre identité commune. La lutte pour la reconnaissance de soi est un besoin vital, car elle permet à chacun d'accepter l'autre comme il souhaite être accepté par autrui. Cette identité liée à une reconnaissance intersubjective conduit à l'acceptation de l'autre dans sa différence spécifique. Cette problématique peut être comprise à travers le lien entre liberté et tolérance. La liberté n'est rien sans la tolérance et la tolérance permet à la liberté d'acquérir force de droit. Le droit est alors l'expression de la dialectique entre l'acceptation de tous et de chacun dans une perspective universaliste qui fait de la différence un besoin vital. Pour Charles Taylor (p.61) : « Dans le cas de la politique de la différence, on pourrait dire qu'un potentiel universel lui sert aussi de fondement, c'est-à-dire celui de former et de définir sa propre identité en tant qu'individu et en tant que culture ».

De ce fait, la dynamique des sociétés démocratiques rendue nécessaire par l'exercice de la liberté repose sur la conviction que tous les hommes sont libres d'exercer leurs droits à condition de ne pas nuire à autrui. Cette considération de l'autre conduit à une forme de tolérance dans la mesure où chacun ne peut exercer ses droits qu'en respectant ceux des autres. Cette ouverture à l'autre sous forme de respect de sa dignité implique que soient reconnues les manifestations de la raison humaine dans sa créativité. La perfectibilité humaine, cette capacité qu'a l'homme de transcender la nature et de lui imposer sa marque distinctive est l'œuvre de la raison. La raison est une faculté qui refuse la répétition et sa dynamique réside dans la plasticité.

En reconnaissant l'égalité de tous les hommes en droits, la modernité a pris congé des systèmes juridiques fondés sur l'inégalité humaine. Cependant l'exercice de la liberté est une figure inédite qui contribue à la valorisation de l'individu au plan individuel que collectivement. Le choix des orientations axiologiques et la mise en œuvre des différentes appartenances sociales constituent le moteur de la dynamique démocratique. L'évolution de la démocratie est donc consécutive aux manifestations de la liberté humaine. Les citoyens, en choisissant ce qu'ils veulent être rendent nécessaire la reconnaissance d'une nouvelle forme d'identité, celle qui est ouverte à la diversité. C'est à ce prix que le respect de la dignité humaine pourra accomplir en l'homme sa capacité d'être autonome. Comme l'écrivent Sylvie Mesure et Alain Renaut (2002, pp.54-55):

« L'affirmation de l'identité commune à tous les êtres, marque distinctive de la modernité, a fini par ne plus apparaître suffisante, si elle fait abstraction de toute reconnaissance de leurs différences et notamment de leurs appartenances à des identités collectives qui les différencient, pour honorer la promesse que les sociétés démocratiques avaient faite à leurs membres de respecter à égalité leur dignité ».

Dès lors, à la vision monolithique de l'univers politique à travers laquelle les citoyens sont conçus comme des êtres identiques à tous points de vue, il faut substituer un univers pluriel et diversifié. C'est dans ce sens que l'identité humaine peut acquérir toute sa signification, car les hommes, en raison des multiples identités qui les définissent et structurent leur vie, sont aussi différents. Cette prise en compte de la différence comme élément constitutif de notre identité permet de redéfinir les enjeux de la vie sociale et les finalités du pouvoir politique. Si la communauté politique est faite par

les hommes et pour les hommes, il leur appartient à travers leurs représentants de fonder les principes qui peuvent, sans compromettre l'harmonie sociale, permettre à tous les citoyens de jouir de leurs droits fondamentaux. L'identité de chacun est dès lors étroitement liée à un ensemble de traits caractéristiques qui permettent de le situer au sein de l'espace politique. L'univers politique acquiert une dimension nouvelle : impliquer la diversité humaine dans la quête de l'harmonie sociale. Il ne s'agit pas simplement d'unir les hommes malgré leurs différences mais de faire de leurs différences un levier de l'harmonie sociale. Il s'agit d'abord, comme le souligne Sen Amartya (2007, p.50), de reconnaître que : « nous appartenons tous, d'une manière ou d'une autre, à des groupes très différents, et chacune de ces collectivités peut nous conférer une identité forte. Il nous appartient de décider de l'importance que nous entendons donner à tel ou tel groupe parmi ceux auxquels nous appartenons ». Il s'agit d'une part d'affirmer que les citoyens sont des sujets libres, le choix de leur mode de vie est un besoin vital qui assure à chacun un sens de la responsabilité politique du fait de son appartenance à un État. D'autre part, l'intégration sociale de l'individu ou du groupe auquel il appartient en tant que citoyen lui confère des prérogatives qui découlent de sa relation avec le pouvoir politique. Dérivé du consentement des citoyens, le pouvoir politique ne doit rien interdire qui puisse être préjudiciable à l'identité individuelle et collective. Les hommes sont faits pour se gouverner eux-mêmes et toute société politique doit contribuer à l'enracinement de cet idéal. L'État n'a pas pour rôle d'imposer aux citoyens un modèle de vie particulier mais de contribuer par sa neutralité à une intégration de tous les citoyens à la communauté politique. Ceci implique le respect de leur mode de vie sans discrimination ni exclusion. L'universalité de la loi qui fonde l'égalité des êtres humains conduit à une reconnaissance équitable des particularités. Dans le libéralisme politique, l'expression de la liberté conduit à privilégier l'épanouissement individuel aux fins collectives. Comme l'écrit Habermas (2008, p.232) : « C'est à l'intégration complète et égale des citoyens que l'on mesure la neutralité d'une conception de l'égalité civique. Tous les citoyens doivent être également intégrés à la communauté politique, et donc sans discrimination concernant leur mode de vie ou de la compréhension qu'ils ont du monde et d'eux-mêmes. »

Dans cette perspective, le fondement de la justice sociale réside dans la capacité de l'État à mener une politique d'intégration sociale qui passe par la reconnaissance de l'identité plurielle qui est au fondement des revendications. Le déni de reconnaissance entraîne *de facto* une négation de l'humanité de l'homme, une exclusion juridique qui s'apparente à une atteinte des droits de

citoyenneté. Pour être reconnu comme membre d'une communauté politique, tout citoyen doit pouvoir jouir des droits reconnus aux autres au même titre que lui. Toute restriction constitue une entrave lorsqu'elle n'est pas légitime. Considérés comme source d'injustices sociales, les dénis de reconnaissance dans les sociétés contemporaines apparaissent comme une remise en cause du droit de chaque à homme à une identité. La dynamique sociale s'accompagne d'une refondation juridique qui justifie la prise en compte de nouvelles exigences liées à la critique des systèmes politiques fondés sur l'instrumentalisation du pouvoir politique aux fins idéologiques. Ce sont ces carences politiques des démocraties libérales qui conduisent à des mouvements de revendication et de contestation qui alimentent le vivre-ensemble. Le traitement différentiel des citoyens au sein d'une même entité politique remet en cause la supposée neutralité de l'État. Cette évidence a été mise en lumière par Lukas Sosoe (2002, p.27) lorsqu'il analyse les enjeux du multiculturalisme dans les démocraties libérales. Il écrit à ce propos :

« C'est en ce sens que le multiculturalisme est tout d'abord une critique normative des démocraties libérales et un rappel à l'ordre pour qu'il y ait, à la place de la supposée neutralité de l'État, inatteignable selon quelques minorités, la reconnaissance des différences concrètes, seul gage de leur traitement véritablement égalitaire. Traitement égal, droits égaux, égale liberté et égale dignité, égale reconnaissance et respect des différences des citoyens, tels sont les termes qui permettent de comprendre les enjeux des revendications multiculturelles dont chacune a une histoire, sa trajectoire, son contexte social et politique ».

Il est de ce fait raisonnable de soutenir que l'exigence de tolérance est une volonté d'acceptation de l'autre à travers la reconnaissance et le respect de son identité. Si la tolérance à l'égard d'autrui apparaît comme une obligation morale, un appel au respect des différences, sa promotion au rang de valeur cardinale est plus qu'une nécessité vitale. Car le besoin de tolérance est un droit qui interpelle chacun au respect de la dignité de l'autre en le considérant tel qu'il est et en lui accordant ce qu'on souhaite qu'il nous accorde. La tolérance exprime le fait d'être accepté et de laisser vivre à côté de nous ce qui est autre que nous. Son absence dans une société conduit inévitablement à des conflits meurtriers du fait que chacun ou chaque groupe cherche à imposer aux autres ce qu'il considère

comme valeur. Les formes de vie dominantes sont souvent considérées comme des références en matière de norme. Or, les groupes minoritaires ne le sont qu'en raison des circonstances qui peuvent être contingentes. Les frontières des différents États ne sont pas des repères normatifs pour faire des visions englobantes dominantes des références. Les discriminations négatives sont porteuses d'une atteinte à la citoyenneté et aux droits fondamentaux de la personne humaine. Les libertés fondamentales sont ici mises en cause à travers une imposition des valeurs dominantes comme instance normative. C'est dire que la tolérance est une vertu démocratique qui permet la coexistence au sein d'une même entité politique de plusieurs références identitaires porteuses d'attentes légitimes. Le rejet de ces aspirations compromet l'harmonie sociale et le droit à l'identité. Pour Lukas Sosoe (2002, pp.25-26) :

« Le multiculturalisme se comprend comme un mouvement intellectuel et politique provenant des groupes minoritaires tels les Autochtones ou Amérindiens démographiquement décimés, les minorités nationales ou ethno-culturelles, des immigrants nouveaux ou anciens, des gays, des lesbiennes ainsi que d'autres groupes marginaux. Au-delà de leur différence, tous ces groupes ont quelque chose de commun : ils ne constituent pas les références sur le plan des valeurs dominantes des sociétés où ils se trouvent. Tous sont porteurs de discriminations négatives, les empêchant de jouir pleinement des droits de citoyenneté, de l'égalité et des libertés promises par les démocraties libérales prétendument fondées sur une neutralité axiologique, une neutralité par rapport aux visions dites englobantes du monde ».

Il s'agit donc de redéfinir l'identité car elle conditionne la vie humaine, elle implique le rapport de soi à l'autre et aux autres. Au-delà de sa signification première qui permet de distinguer les autres de soi, l'identité est aussi ouverture et rencontre de l'autre, elle situe chacun dans ses liens avec les autres en ce qu'elle ne se réalise pleinement qu'à travers la mise en chantier de plusieurs appartenances et surtout de la liberté qu'a l'individu de choisir ce qu'il souhaite être indépendamment de ses semblables. La tolérance, la liberté, la diversité, la pluralité, l'ouverture sont les modes de fonctionnement de l'identité qui n'est jamais une essence mais le choix de multiples possibles. Sans la liberté, l'identité serait close sur elle-même et rivée aux appartenances figées, elle cesserait d'être

ce qui fait de l'homme un être des possibles. Il y a donc dans la conception de l'identité, la possibilité qu'a l'homme d'inventer et de devenir autre que ce qu'il était. Il convient de ce fait de faire de la liberté de l'homme le fondement de son humanité et la tolérance le socle de la vie sociale. C'est à travers la tolérance et la liberté d'exprimer notre identité que la diversité et la pluralité peuvent être considérées comme des principes de notre humanité. L'identité est ainsi liée à la diversité et à la pluralité, elle n'est pas close sur elle-même, elle n'est ni linéaire ni répétitive, et son rapport à l'autre est dialectique. C'est à juste titre que Fathi Triki, (2001, pp.70-71) reconnaît que : « La nouvelle approche de l'identité implique la mise en chantier de plusieurs concepts qui conditionnent son mode de compréhension comme la liberté, la communauté, le soi, l'autre, la loi, etc. La problématique essentielle qu'on traite est celle des principes de la liberté sur lesquels peut se fonder cette nouvelle manière de considérer l'identité ».

Si l'égalité et la liberté sont aux fondements de la démocratie, il faut reconnaître que le concept de liberté implique celui de la citoyenneté. Car, l'individu n'a de pouvoir et de droits au sens moderne que lorsqu'il a la liberté de choisir la manière dont il souhaite être gouverné et lorsqu'il est l'auteur des lois auxquelles il se soumet. Sans cette capacité d'auto-législation, l'autorité du pouvoir et de la loi peut anéantir les libertés individuelles et contrer la tolérance. La reconnaissance réciproque des droits fondamentaux est une promotion de la diversité, car elle évite d'imposer aux autres une forme d'identité particulière, de « gommer leurs spécificités pour adhérer à un modèle identitaire particulier, le nôtre, supposer valoir pour tous, et dans lequel pourtant rien n'implique qu'ils puissent et doivent se reconnaître entièrement ou nécessairement » A. Renaut (2009, p.26). Cette déconstruction d'un universel supposé valable pour tous permet de promouvoir une identité ouverte à la diversité et un droit à l'identité rendu nécessaire par l'exercice de la tolérance.

Dès lors que la tolérance doit conduire à l'acceptation de l'identité de l'autre, elle favorise le maintien de la paix et de la stabilité dans le monde. Lorsqu'à l'intérieur d'un État, la tolérance fait défaut, il y a oubli de l'identité et manque de stabilité. La tolérance permet ainsi de promouvoir le droit à l'identité à partir de la liberté qu'ont les citoyens d'affirmer ce qui constitue leurs différences spécifiques et conditionne leur vie. Le droit à l'identité est un droit de l'homme et sa violation est une atteinte à la dignité humaine. En raison de son importance, sa reconnaissance dépasse le cadre national pour conférer à tous les hommes au plan international une existence réelle. La portée supranationale d'un droit à l'identité permet de reconnaître l'autre dans sa particularité. La reconnaissance d'un droit

à l'identité a ainsi redéfini le droit international. De ce point de vue, l'article 1^{er} de la Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques des Nations Unies de 1992 stipule : « Les États protègent l'existence et l'identité nationale ou ethnique, culturelle, religieuse et linguistique des minorités, sur leurs territoires respectifs, et favorisent l'instauration des conditions propres à promouvoir cette identité ». Pour protéger cette identité, il faut créer les conditions requises pour un véritable épanouissement de ces minorités. Comment vivre avec la diversité des différences spécifiques sans compromettre la coexistence pacifique ?

3. De la tolérance à l'éthique de l'identité

La tolérance apparaît comme une nécessité vitale, car elle est la condition d'accomplissement de notre être au monde. Exister, c'est être pour soi et pour autrui, accomplir ce qui en soi peut être valable pour l'autre. L'être-au-monde ne se déploie pas dans la solitude mais se rencontre en posant l'autre comme un moi qui est ouverture et sollicitude. La sollicitude est le pont qui m'unit à l'autre, elle m'interpelle sur la présence de l'autre dans une dimension relationnelle qui implique l'ouverture. L'appel de l'autre est donc un besoin d'acceptation de son être et de sa présence, il est le médiateur entre l'humanité et mon être. À travers son interpellation, je me sens couvert de béatitude car il m'annonce sa présence et son désir de vivre avec moi. Pour mieux vivre, il faut laisser vivre. C'est le véritable sens de la tolérance qui enjoint de supporter ce qui est et vit comme soi. Le vivre ensemble n'est possible que lorsque chacun reconnaît l'autre non comme un adversaire mais un collaborateur, celui qui rend possible mon désir de vivre. La présence de l'autre est pour moi une médiation par laquelle je me reconnais dans son altérité. Je lui reconnais des droits que je voudrais qu'il me reconnaisse à son tour. Cette réciprocité, loin d'être une simple prise de conscience, apparaît comme un appel à la tolérance, à l'acceptation de l'autre dans sa diversité. Ce besoin de reconnaissance de l'autre à travers ce qu'il représente de plus irréductible n'acquiert de réalité qu'à travers un projet politique qui n'a d'autre nom que la démocratie.

De ce point de vue, la problématique essentielle qui est cœur des sociétés démocratiques réside dans la gestion équitable de la diversité humaine qui devient une nécessité vitale. Rendue nécessaire par la démocratie elle-même, la diversité se présente comme un facteur de reconnaissance de l'autre qui n'est plus seulement mon semblable mais celui par qui je vois la valeur de la diversité. Renoncer à la

reconnaissance de la diversité, c'est promouvoir un impérialisme qui réduise les différentes identités à un universel dogmatique, prônant la conformité de ce qui ne peut pourtant pas être identique. La mise en œuvre de la diversité est une promotion de l'éthique de l'identité, une considération de l'identité ouverte dans le sens d'un respect de l'autre dans sa différence porteuse de cohésion sociale et de pluralité raisonnable. Les différentes identités présentent dans l'espace politique une nouvelle figure de l'autorité politique. L'unité politique doit se reconstruire à partir d'une éthique de l'identité qui devient l'horizon moral des démocraties libérales.

La prise en compte de cette dimension de l'altérité est ce qui constitue l'essence du débat politique et la condition d'une refondation juridique. La traduction dans l'espace politique des différentes identités constitue un facteur à double visage qui n'est pas sans lien avec l'identité humaine. La pluralité des identités est un couteau à double tranchant qu'il faut savoir manipuler pour ne pas compromettre l'existence de cette diversité qui fait partie de notre être au monde. Dès lors, l'éthique de l'identité traduit la reconfiguration de l'espace politique à travers une diversité d'identités ouvertes malgré parfois leur incommensurabilité. Comme le souligne John Rawls (2007, p.171): «Le libéralisme politique se demande comment est possible une société stable et juste dont les citoyens libres et égaux sont néanmoins profondément divisés par des doctrines en conflit et même incommensurables, qu'elles soient religieuses, philosophiques ou morales ».

Si la présence de cette diversité est indéniable, le problème réside dans sa gestion efficace et équitable pour que tous les citoyens se reconnaissent toujours dans l'autorité politique. Fondée sur la tolérance de la diversité, l'éthique de l'identité récupère l'aspect critique de chaque affirmation identitaire pour en faire un bien commun offert à toute l'humanité. L'ouverture de l'identité est une déconstruction de la diversité dans une logique de l'unité et de la diversité humaines. L'unité est la source génératrice de notre humanité autant que de la diversité. Si l'unité n'est pas synonyme d'identique, elle traduit aussi les différentes manifestations de la diversité humaine. La diversité n'est pas le produit d'un hasard mais bien le fait de l'identité humaine. Elle ne peut être conçue comme ce qui divise les hommes mais les unit et constitue une condition de leur accomplissement. Et comme le dit Edgar Morin (2001, p.273) : « Il faut, pour progresser, retrouver la source générative. Il faut, pour maintenir un acquis, sans cesse le régénérer. Pour chacun et pour tous, pour soi-même et pour autrui, dans l'amour, l'amitié, l'avancée en âge, il faut la régénération permanente. *Tout ce qui ne se régénère pas dégénère* ».

De ce point de vue, sans la tolérance l'humanité perdrait une partie d'elle-même et les hommes sombreraient dans la barbarie dévastatrice. Elle est un principe politique qui permet la coexistence pacifique des groupes humains issus d'histoires et de cultures différentes et dont les identités affectent la sphère de la vie sociale, politique et culturelle. La tolérance implique l'acceptation de l'autre dans sa différence spécifique comme on souhaite aussi être accepté par lui. L'oubli de la tolérance est une négation de l'autre car le pluralisme culturel, religieux est l'expression même de la liberté. Le respect de la liberté d'autrui est un impératif éthique inséparable de la considération de sa vie. Or, la vie est un droit inaliénable et sacré qui confère à tous les hommes le sens de la responsabilité. L'homme est non seulement responsable de sa vie mais de la vie des autres. La vie humaine n'est donc possible que lorsqu'elle se déploie dans une dimension dialogique qui confère à chaque membre le droit de s'exprimer. Avoir le droit de dire ce qu'on pense, c'est pouvoir affirmer qu'on est différent des autres, que leur point de vue n'est pas nécessairement la nôtre : c'est une marque de la tolérance. La tolérance a une dimension éthique et politique en ce qu'elle permet de respecter les autres dans leurs différences et d'accepter de vivre avec eux dans une même communauté politique. Comme l'écrit Michael Walzer (1998, p.10): « Elle est la condition même de la vie, parce que son contraire mène souvent à la mort ; elle est également la condition de la vie collective des communautés au sein desquelles nous vivons. La tolérance rend possible l'existence des différences ; les différences rendent nécessaire l'exercice de la tolérance. »

Si la tolérance implique l'acceptation de l'autre, elle est ouverture à l'autre et à soi. Elle n'est pas repli et fermeture mais intégration harmonieuse. La vie en commun exige de chacun un minimum de restriction possible de ce qui peut être incompatible avec le respect de l'autre. Agir, c'est penser la présence des autres comme finalité de l'action. Le respect d'autrui, si elle suppose son acceptation, implique aussi un renoncement à soi. J'agis pour autrui dans la mesure où mes actions ne sont pas un obstacle à l'affirmation de son identité et de sa personnalité. De même, autrui limite sa liberté pour respecter mon identité et ma personnalité. Il y a dans le vivre ensemble une rencontre du donner et du recevoir. Je reçois comme je dois aussi donner. Tout le monde entre ainsi dans le jeu et personne ne doit s'arroger plus de droits que les autres dans la mesure où chacun a les mêmes prérogatives que les autres. C'est dire que nos multiples identités ne sont pas des vases closes, elles expriment les influences diverses que traverse la vie de chacun. Nos différences spécifiques bien que porteuses de valeur ne sont pas universelles, elles expriment la particularité que peuvent revêtir certains traits de

notre personnalité. Elles rendent nécessaire la tolérance car elles affectent tous les citoyens d'une communauté politique. Il n'est donc pas requis d'imposer une particularité comme un critère d'universalité même si elle exprime une adhésion majoritaire. La coexistence pacifique ne peut être possible que grâce à la tolérance qui empêche la majorité d'imposer son point de vue à la minorité.

À côté de ces particularités, les citoyens ont en commun un héritage du passé qu'ils doivent transmettre aux générations futures. Dans cette quête de l'identité collective, chacun rencontre le besoin d'unité au-delà des particularités. Le propre de toute société n'est pas d'abord le repli sur soi mais la quête de la stabilité et de l'unité. Le repli sur soi est un moyen de défense lorsque des menaces peuvent compromettre la coexistence pacifique. Il est donc requis que la tolérance s'accompagne d'une politique d'intégration identitaire qui, en acceptant que chacun exprime son identité particulière réponde au besoin d'unité. La rencontre du multiple et de l'un a tout son sens à travers la reconnaissance dans la sphère privée de l'expression des différences spécifiques sans méconnaître l'existence de principes communs régissant la vie publique des citoyens. Dans cette perspective, Michael Walzer (1998, pp.10-11) remarque que « Tout régime de tolérance doit reconnaître un certain degré de singularité et d'unité, s'il veut pouvoir s'assurer la fidélité de ses membres. La coexistence requiert un ordre politiquement stable et moralement légitime qui mérite, lui aussi qu'on y attache de la valeur ».

Dans cette perspective, il faut s'interroger sur la conciliation entre les libertés individuelles et les fins collectives. Si la tolérance est un respect des libertés individuelles, elle doit se fonder sur la promesse de cohésion sociale. Car il ne peut y avoir de liberté lorsque la vie des citoyens est aux prises avec les incertitudes liées à la cohésion sociale. Une véritable liberté n'est pas la possibilité de faire ce qu'on veut mais le pouvoir d'agir sans nuire aux autres. La tolérance, dans sa dimension éthique implique le respect des libertés individuelles à partir d'un cadre juridique. Cependant, au plan politique, elle doit acquérir une promesse de légitimité. La tolérance légitime est cette mise en œuvre des libertés individuelles à partir de leurs expressions positives. Cette question de légitimité politique qui accompagne l'idée de tolérance implique que soient comprises comme ouvertes, les différentes identités qui structurent le champ politique. La question de la légitimité politique devient celle des limites du raisonnable. Autrement dit, faut-il légitimer toute forme de mode de vie parce qu'elle est l'expression d'une identité ? Pour John Rawls (1993, pp.304-305) : « Les principes de toute conception politique raisonnable doivent imposer des restrictions aux opinions compréhensives

acceptables, et les institutions de base auxquelles ces principes conduisent encouragent de façon inévitable certains modes de vie et en découragent d'autres, ou même les excluent purement et simplement ».

L'exclusion peut conduire à des conflits si des citoyens voient leurs identités meurtries, dominées, humiliées et par conséquent condamnées à se dissoudre dans une identité commune dont la seule justification serait l'attachement à des principes universels découlant d'un particularisme sans fondement légitime. Réduire l'identité à une seule appartenance alors qu'on vit dans une société où les êtres humains n'ont pas la même religion, la même culture conduit inévitablement au mépris de l'autre et de sa différence. Dès lors, pour parvenir à des principes de justice plus raisonnables, l'exclusion ne saurait être la règle du jeu, car elle peut rendre les identités meurtrières. Comme l'écrit Amin Maalouf (2010, p.44):

« Si nos contemporains ne sont pas encouragés à assumer leurs appartenances multiples, s'ils ne peuvent concilier leur besoin d'identité avec une ouverture franche et décomplexée aux cultures différentes, s'ils se sentent contraints de choisir entre la négation de soi-même et la négation de l'autre, nous serons en train de former des légions de fous sanguinaires, des légions d'égarés ».

À cette conception réductionniste de l'identité, il faut substituer une identité respectueuse des différences et ouverte qui puisse rentrer en dialogue avec d'autres par le truchement de cette ouverture même. Lorsque chacun est ouvert aux autres et reçoit d'eux, la possibilité de se comprendre n'est plus à démontrer. La vie en commun peut être comprise à travers ce renoncement de soi lorsqu'une partie de nous-même devient conflictuelle. Il en est des principes de justice lorsqu'ils doivent être appliqués sans que des citoyens n'y voient de prisme idéologique. Chacun donne aux autres comme il voudrait recevoir pour lui-même sans compromettre l'unité sociale. Dans un tel consensus, tout le monde reconnaît les limites de sa liberté malgré l'exigence de tolérance qui enjoint d'accepter l'autre comme on souhaite soi-même être accepté. Les principes de justice doivent recueillir le plus d'assentiment possible de la part des citoyens quelles que soient leurs différences et être les moins injustes possibles dans leur application. C'est à juste titre que Rawls (2007, pp.171-172) souligne :

« Dans un tel consensus, les doctrines raisonnables adoptent la conception politique, chacune à partir de son propre point de vue. L'unité sociale se fait grâce à un consensus sur la conception politique de la justice ; et la stabilité est possible quand les doctrines qui forment le consensus sont, d'une part, soutenues par les citoyens politiquement actifs de la société et que, d'autre part, les exigences de la justice ne sont pas trop en conflit avec les intérêts essentiels que possèdent les citoyens et qui ont été engendrés et encouragés par leur organisation sociale. »

En démocratie, chaque citoyen doit assumer son humanité dans la considération de soi et d'autrui pour une meilleure intégration de son identité. La question primordiale est celle d'assumer au sein de la communauté politique la liberté, comprise comme choix et responsabilité. Nous sommes homme avant d'être citoyen et cette capacité qu'a l'homme d'assumer sa relation à l'humanité est plus que jamais nécessaire. Car on ne devient homme qu'au sein d'une société à travers laquelle on découvre son appartenance à l'humanité. Dès lors, assumer son identité c'est d'abord faire de la liberté le socle de sa relation à autrui, c'est aussi reconnaître que la plénitude de l'être humain est un don qu'il faut développer à travers l'amour et la solidarité. L'éthique de l'identité est ainsi fondée sur le respect de l'autre dans sa particularité et son humanité. Elle est un appel à la sollicitude et au souci de l'autre sans que soient compromises les valeurs démocratiques qui fondent la coexistence pacifique.

Conclusion

L'unité politique implique une gestion efficace de la diversité humaine pour une coexistence pacifique. La liberté humaine n'est pas une fin en soi, elle implique aussi la reconnaissance de l'autre comme valeur. La tolérance n'est rien sans l'amour et la solidarité, elle est une nécessité vitale et doit être le ferment du pluralisme dans les sociétés démocratiques. La démocratie ne peut plus se définir sans la considération des différentes identités qui constituent des appartenances par lesquelles les citoyens affirment leurs particularités. Cependant, l'affirmation identitaire ne doit pas être un obstacle à la cohésion sociale. Ces identités porteuses de différences sont ouvertes et doivent contribuer à l'enracinement de la démocratie. Le destin de l'humanité se trouve dans cette logique de conciliation des libertés individuelles et des fins collectives. Dès lors, l'éthique de l'identité est une mise en chantier de l'identité humaine dans une perpétuelle quête de sens.

Références bibliographiques

Audard Catherine, 2009, *Qu'est-ce que le libéralisme ? Éthique, politique, société*, Paris, Gallimard.

Habermas Jürgen, 2008, *Entre naturalisme et religion. Les défis de la démocratie*, trad. Ch. Bouchindhomme et A. Duperix, Paris, Gallimard.

Locke John, 1992, *Traité du gouvernement civil*, trad. D. Mazel, Paris, Flammarion.

Maalouf Amin, 2010, *Les identités meurtrières*, Paris, Grasset.

Manent Pierre, 2007, *Naissances de la politique moderne*, Paris, Gallimard.

Morin Edgar, 2001, *La méthode. L'identité humaine*, Paris, Seuil.

Mesure Sylvie, Renaut Alain, 2002, *Alter ego. Les paradoxes de l'identité démocratique*, Paris, Flammarion.

Rasse Paul, Midol Nancy, Trifi Fathi, 2001, *Unité-diversité. Les identités culturelles dans le jeu de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

Rawls John, 1993, *Justice et démocratie*, trad. C. Audard, Paris, Seuil.

Rawls John, 2007, *Libéralisme politique*, trad. C. Audard, Paris, PUF.

Renaut Alain, 2009, *Un humanisme de la diversité. Essai sur la décolonisation des identités*, Paris, Flammarion.

Sen Amartya, 2007, *Identité et violence*, trad. S. kleiman-Lafon, Paris, Odile Jacob.

Sosoe K. Lukas (Dir.), 2002, *Diversité humaine. Démocratie, multiculturalisme et citoyenneté*, Paris, Montréal, L'Harmattan-Les Presses de l'université Laval.

Taylor Charles, 2007, *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, trad. D-A Canal, Paris, Flammarion.

Walzer Michael, 1998, *Traité sur la tolérance*, trad. Ch. Hutner, Paris, Gallimard.



Sesto San Giovanni (MI)
via Monfalcone, 17/19



& Ass. AlboVersorio Edizioni
Senago (MI)
via Martiri di Belfiore, 11

© Metabasis.it, rivista semestrale di filosofia e comunicazione.
Autorizzazione del Tribunale di Varese n. 893 del 23/02/2006.
ISSN 1828-1567



Quest'opera è stata rilasciata sotto la licenza Creative Commons Attribuzione-NonCommerciale-NoOpereDerivate 2.5 Italy. Per leggere una copia della licenza visita il sito web <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.5/it/> o spedisci una lettera a Creative Commons, 559 Nathan Abbott Way, Stanford, California 94305, USA.